

## **Le 8 mars 2021**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston siège en séance ordinaire ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2021, à huis clos, par voie de conférence téléphonique, à 19 h 30.

### **1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

### **2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire.

### **3. Adoption de l'ordre du jour 2021-03-27**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Adjudication de contrat – Balayage des rues 2021
9. Service incendie – gestion des opérations d'urgence
10. Modification de la résolution numéro 2020-12-192 relative à la Nomination de représentants municipaux pour l'année 2021
11. Modification de la résolution 2018-11-21 relative à l'Autorisation pour signature des documents financiers
12. Résolution autorisant la vente d'une partie du terrain de la Commonwealth Plywood
13. Résolution d'appui relative à l'amélioration de la salle d'entraînement de l'école secondaire La Découverte
14. COOP de solidarité santé JP Despins – demande d'aide financière
15. Le Cercle, centre de pédiatrie sociale de Saint-Léonard-d'Aston – demande d'aide financière
16. Autorisation de branchement du 40, rue Bérubé aux réseaux d'aqueduc et d'égout
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 2021-03-28**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 février 2021 tel que rédigé.

Adoptée

**5. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**6. Adoption des comptes payés et à payer  
2021-03-29**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 28 février 2021;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 294 191,22 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 27 février 2021 totalisant 60 309,12 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 28 février 2021 totalisant 6 681,75 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 28 février 2021 totalisant 227 200,35 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs  
2021-03-30**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
Boucher, Mikael		348,76 \$	Camp de jour 258.49\$, Fleur Lise 10.50\$/Ski-doo 79.77\$
Boudreault, Mélina		467,71 \$	Camp de jour
Loisirs St-Léonard	RÉSERVE	1 160,01 \$	Dépôt direct
Mégaburo		94,57 \$	Papeterie
Rivard, Marie-Josée		502,47 \$	Activités de Noël
	<b>Total</b>	<b>4 927,19 \$</b>	

Adoptée

**8. Adjudication de contrat – Balayage des rues 2021  
2021-03-31**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions relatives au balayage et au nettoyage des rues entre le 22 avril et le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions aux entreprises

suivantes :

Fournisseur	Prix (plus taxes)
Les entreprises Clément Forcier Inc.	4 500,00 \$
Les entreprises Myrroy	Aucune soumission

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'adjuger le contrat de balayage des rues à Les entreprises Clément Forcier Inc. pour un montant forfaitaire de 4 500,00 \$, taxes en sus.

Adoptée

**9. Service incendie – gestion des opérations d'urgence  
2021-03-32**

CONSIDÉRANT que le maire nouvellement élu fait partie du Service incendie depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la hiérarchie courante placerait le maire comme responsable des opérations durant une urgence;

CONSIDÉRANT que le maire ne désire pas occuper une double fonction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De permettre au directeur incendie de diriger les opérations d'urgences lors d'intervention et que le maire n'est pas autorisé durant lesdites opérations et ce, durant toute la durée de l'intervention.

Adoptée

**10. Modification de la résolution numéro 2020-12-192 relative à la Nomination de représentants municipaux pour l'année 2021  
2021-03-33**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure monsieur Laurent Marcotte, nouveau maire, au sein des différents comités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De nommer, jusqu'à leur révocation et/ou leur remplacement par résolution, les personnes suivantes au sein des comités suivants :
  - Comité travaux publics :
    - Monsieur Mario Laplante
    - Monsieur Réjean Labarre
    - Monsieur René Doucet
    - Monsieur Laurent Marcotte
  - Comité incendie :
    - Monsieur Mario Laplante
    - Monsieur Réjean Labarre
  - Comité administration et ressources humaines :
    - Monsieur Réjean Labarre
    - Monsieur René Doucet
    - Monsieur Jean-Claude Guévin
    - Monsieur Laurent Marcotte
  - Comité loisirs, culture, aréna et bibliothèque :
    - Monsieur Laurent Marcotte
    - Monsieur Jean Allard

- Madame Sylvie René
- Monsieur René Doucet
- Comité consultatifs d'urbanisme :
  - Monsieur Mario Laplante
  - Monsieur Jean Allard
  - Madame Louise Boisclair
  - Monsieur Normand Côté
  - Madame Line Théroux
- Comité municipalité amie des aînés (MADA) :
  - Monsieur Jean-Claude Guévin
  - Madame Sylvie René
- De nommer, jusqu'à leur révocation et/ou leur remplacement par résolution, les personnes suivantes au sein des organismes suivants :
  - Office municipal d'habitation (OMH) :
    - Monsieur Laurent Marcotte
    - Madame Sylvie René
    - Monsieur Jean-Claude Guévin
  - Transport Grand Tronc :
    - Monsieur Jean-Claude Guévin
    - Monsieur Laurent Marcotte
  - Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets de Bécancour-Nicolet-Yamaska :
    - Monsieur Réjean Labarre

Adoptée

**11. Modification de la résolution 2018-11-21 relative à l'Autorisation pour signature des documents financiers  
2021-03-34**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit fournir aux institutions financières avec lesquelles elle fait affaire, les noms et fonctions des personnes autorisées à signer les chèques et tous les autres documents financiers pour et au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure monsieur Laurent Marcotte, nouveau maire, aux signataires autorisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- Que la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, madame Galina Papantcheva ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, madame Carmelle L. Dupuis, sont autorisées à signer, **avec** le maire, monsieur Laurent Marcotte ou le maire suppléant, monsieur Réjean Labarre, pour et au nom de la Municipalité, tous les chèques et tous les autres documents financiers auprès de toutes institutions financières.

Adoptée

**12. Résolution autorisant la vente d'une partie du terrain de la Commonwealth Plywood  
2021-03-35**

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 11 février 2020, le conseil municipal a accepté l'offre d'acquisition révisée de Gestion Fauvel inc. du terrain de la Commonwealth Plywood, conditionnelles aux résultats des tests sur la portance du sol qui devaient suivre;

CONSIDÉRANT que suite aux tests de sols le conseil municipal a accepté l'offre d'acquisition de Gestion Fauvel inc., avec modifications, lors de sa séance extraordinaire du 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la vente d'une partie du terrain de la

Commonwealth Plywood, dans le cadre de la phase I du projet de développement résidentiel par Gestion Fauvel inc., soit les lots 6 234 832, 6 234 833, 6 234 834, 6 234 835 et 6 234 836;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De procéder à la vente des lots 6 234 832, 6 234 833, 6 234 834, 6 234 835 et 6 234 836 dans le cadre de la phase I du projet de développement résidentiel;
- Que l'acquisition sera faite via la société Gestion Fauvel inc. ou toute autre société liée ou désignée par celle-ci;
- Que Gestion Fauvel inc. demeure en charge dudit projet;
- Que le maire, monsieur Laurent Marcotte et la directrice générale, madame Galina Papantcheva, soient autorisés à signer tout document relatif à la présente transaction.

Adoptée

**13. Résolution d'appui relative à l'amélioration de la salle d'entraînement de l'école secondaire La Découverte  
2021-03-36**

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'école secondaire La Découverte (ESLD) souhaite améliorer la salle d'entraînement de son école;

CONSIDÉRANT que Municipalité a à cœur la santé mentale et physique des adolescents de son milieu;

CONSIDÉRANT que ce projet d'amélioration de la salle d'entraînement a une influence directe sur la santé physique et mentale.

CONSIDÉRANT que ce projet mobilise l'engagement communautaire de plusieurs organismes du milieu :

- Centre de services scolaires de la Riveraine
- École secondaire La Découverte
- Fondation de l'école secondaire La Découverte
- Organisme Accessibilité Plus
- Loisirs Saint-Léonard inc

CONSIDÉRANT que les appareils de la salle d'entraînement sont désuets et non sécuritaires;

CONSIDÉRANT que l'ESLD aimerait ajouter une salle de *spinning*, ce qui serait un atout important pour le milieu;

CONSIDÉRANT que la population utilise cette salle via l'organisme Accessibilité Plus et que les citoyens demandent que des améliorations y soient apportées.

CONSIDÉRANT que l'ESLD et la Municipalité ont des ententes pour leurs infrastructures sportives afin de permettre à toute la communauté de partager ces infrastructures de façon à dynamiser le milieu et éviter l'exode de sa population vers la ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- Que la Municipalité appuie ledit projet d'amélioration de la salle d'entraînement de l'école secondaire La Découverte auprès de tout organisme pouvant contribuer à la réalisation du projet.

Adoptée

**14. COOP de solidarité santé JP Despins – demande d'aide financière  
2021-03-37**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière, de la COOP de solidarité JP Despins;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est reconnaissante de l'apport et de la présence de la COOP de solidarité JP Despins dans son milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et résolu à la majorité :

- D'octroyer la somme de 5 000 \$ à la COOP de solidarité JP Despins, à titre de contribution municipale.

Adoptée

**15. Le Cercle, centre de pédiatrie sociale de Saint-Léonard-d'Aston – demande d'aide financière  
2021-03-38**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre de Pédiatrie sociale Le Cercle;

CONSIDÉRANT que l'organisme est nouvellement installé dans les locaux de Ludolettre;

CONSIDÉRANT que cet organisme vient en aide aux enfants en situation de vulnérabilité sur le territoire de Nicolet-Yamaska en leur offrant un service médical et social personnalisé et adapté à leur situation,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et résolu à la majorité :

- D'octroyer la somme de 2 500 \$ au Centre de Pédiatrie sociale Le Cercle, à titre de contribution municipale.

Adoptée

**16. Autorisation de branchement du 40, rue Bérubé aux réseaux d'aqueduc et d'égout  
2021-03-39**

CONSIDÉRANT la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de monsieur Sébastien Charbonneau, pour le 40, rue Bérubé;

CONSIDÉRANT que ladite propriété n'est pas desservie par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement des services d'aqueduc et d'égout pour les lots 5 230 586 et 6 412 020 du cadastre du Québec identifié comme le 40, rue Bérubé;
- De facturer au propriétaire du 40, rue Bérubé des frais de 2 500 \$ par branchement, tel que prévu au Règlement 2018-06 de la Municipalité.

Adoptée

**17. Période de questions**

La séance étant à huis clos, la période de questions allouée aux citoyens n'a pas lieu.

**18. Levée de l'assemblée**  
**2021-03-40**

Il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 45.

Adoptée

---

***Laurent Marcotte, maire***

---

***Galina Papantcheva, directrice générale***